



Séances DP du mois de Décembre 2017

Voici les questions posées par les délégués du personnel CFDT, et les réponses apportées par l'entreprise.

n°1

Des parcours qualifiants ont été ouverts en décembre pour des vendeurs leaders, pouvez-vous confirmer ? Dans l'affirmative, l'entreprise peut-elle rappeler les règles sur les parcours qualifiants ? Comment expliquez vous le délai entre les résultats de jury et l'ouverture du parcours qualifiant ?

Réponse : Oui 4 parcours qualifiants sont ouverts et mis en place pour des vendeurs ayant réussi la sélection de vendeur leader. Ces parcours débutent lors de la prise de poste et il n'y a pas de décalage significatif entre la publication des résultats et l'ouverture du parcours.

Commentaire : Un mois d'écart entre les résultats et le début du parcours n'est pas significatif ??? Mieux vaut ne pas savoir ce qu'est «un décalage significatif ! »

J'ai mon nouveau portable



Aujourd'hui, suite à la refonte des forfaits pros et des gammes de téléphones pros, les commandes des téléphones pros sont bloquées pour les vendeurs de l'AD. Quand les vendeurs pourront ils avoir des téléphones performants afin de faire la promotion de l'entreprise et utiliser les applications professionnelles dans de bonnes conditions ?

Réponse : Comme indiqué dans 100% pratique le renouvellement d'un mobile pro est laissé à la main des salariés à l'exception de l'engagement sur 30 mois qui doit être validé par la Direction de l'AD.

Commentaire : Donc les seuls mobiles performants disponibles sont soumis à la validation de l'AD.... qui refuse systématiquement. Les vendeurs doivent donc travailler avec des mobiles d'entrée de gamme qui ne peuvent pas supporter les applications professionnelles.

Aujourd'hui l'équipe Merch d'Opéra présente différents profils non officiels. Certains membres de l'équipe exercent avec efficacité un rôle d'organisation et de quasi management attribué par leur manager et qui n'est pas reconnu à sa juste valeur. La CFDT demande à ce que cette compétence soit reconnue par un parcours qualifiant. Quand la direction mettra-t-elle en place ces parcours qualifiants ?

Réponse : Un merchandiser va démarrer un parcours qualifiant début janvier (parcours sur 6 mois).

Aujourd'hui, le local DP de Maillot est sécurisé par une boîte à clés. Ce système d'un autre âge ne permet pas d'assurer la sécurité des locaux à chaque changement de mandature. Un système de sécurisation par badge permettrait une meilleure fluidité et une vraie sécurisation. Quand la direction se décidera-t-elle à donner aux représentants du personnel des moyens décents ?

Réponse : La boîte à clés avec code permet d'assurer l'accès sécurisé au local aux personnes ayant connaissance du code. Le directeur de site a précisé que pour l'instant il n'était pas envisagé de système de sécurisation par badge.



Aujourd'hui, le local DP de Maillot est utilisé à titre exclusif par une organisation syndicale qui ne tolère pas la présence d'autre matériel syndical que le sien. Les élus CFDT demandent à ce que la neutralité de ce local soit respectée par toutes les organisations syndicales.

Réponse : Le local DP est destiné à l'usage de tous les délégués du personnel de l'AD IDF Centre sans distinction d'organisation syndicale.

Commentaire : Dans les valeurs essentielles du syndicalisme, nous avons le partage. N'est-ce pas ?

En dépit des promesses faites aux managers de la boutique la Défense, la direction n'a pas réglé le problème de sous effectifs . Pire encore, un appel à candidatures récemment publié ne concerne que les boutiques Champs-Élysées et Opéra. Quand la direction tiendra-t-elle ses engagements vis à vis des salariés de la boutique de La Défense ?

Réponse : Nous avons depuis quelques semaines renforcé notamment la partie point express afin de dégager du temps aux CC sur les autres ventes. Nous avons prévu par ailleurs de continuer à renforcer l'effectif de la boutique en interne Groupe.

La direction peut-elle rappeler la procédure de demande de congés par les salariés ?

Réponse : Pour rappel : Les congés annuels sont acquis en début d'année civile. Ils sont accordés et décomptés en jours ouvrés (les jours réellement travaillés par le salarié). Le droit à congés est égal à 5 fois le nombre de jours travaillés dans la semaine. Les congés doivent être pris sur l'année civile, avec un report possible sur l'année suivante, dans la limite de 2 fois le nombre moyen de jours travaillés dans la semaine. Les demandes de congés doivent être déposées pour validation sous @noo. Le manager est tenu d'accorder au moins quinze jours ouvrables continus (équivalent à 2,5 semaines ouvrées) dans la période du 1er mai au 31 octobre

Les managers peuvent, pour la détermination du tour des départs en congés, tenir compte des éléments suivants :

- Parents d'enfants handicapés
- Parents d'enfants en âge scolaire (6 à 16 ans)

Ils peuvent aussi, sans que cela soit une règle formelle s'aider des éléments suivants :

- Ancienneté de service
- Nombre d'enfants à charge
- L'âge des salariés

Les managers valident ou refusent les demandes d'absences déposées dans le Libre service salariés avant le départ des salariés. Les congés sont organisés en amont, dès février, pour l'été. En cas de refus oral du manager, il est possible de le poser dans @noo afin d'avoir une trace du refus.

Commentaire : Un petit rappel ne fait pas de mal.



Sur la boutique Opéra, les vendeurs désirant poser des congés doivent commencer par les demander par mail à leur manager. Si et seulement si la réponse est positive, le salarié pourra en faire la demande dans ANOO. Cette méthode de gestion, particulièrement opaque, ne permet aucun recours au salarié en cas de désaccord, car le refus n'est pas signifié officiellement. La CFDT demande qu'un rappel soit fait à l'équipe managériale sur la procédure de validation des congés.

Réponse : Rien n'interdit au salarié de déposer malgré tout ses congés dans @noo après l'harmonisation et le retour effectué par son manager, même si celui-ci est négatif.

Commentaire : La ligne managériale connaît-elle ce point de détail ?



Sur la boutique Opéra, l'équipe managériale demande les prévisions de congés 6 mois à l'avance, mais certains congés de décembre ne sont toujours pas validés dans ANOO (au 11 décembre). Comment les salariés peuvent ils organiser leur vie privée dans de telles conditions ? La CFDT demande que l'accord vie privée-vie professionnelle soit respectée. Comment comptez-vous faire respecter cet accord sur Opéra ?

Réponse : Nous ferons un rappel à la ligne managériale.

Commentaire : Un rappel de plus ?



Sur la boutique Opéra, les merchandisers sont-ils habilités à faire des encaissements sous les codes d'un manager ?

Réponse : Ceci est une mesure temporaire pour le mois de décembre, permettant aux CC de se concentrer sur les ventes complexes et dans le cadre de l'entraide au sein de la boutique.

Commentaire : Donc non, ils ne sont pas habilités. C'est tellement plus clair dit ainsi...

La direction peut-elle rappeler la conduite à tenir par les managers en cas d'intervention policière dans leurs locaux ?

Réponse : Si nous sommes informés que la police va recevoir un salarié, un représentant de l'entreprise doit être présent. Nous ferons un rappel à l'ensemble des managers de l'AD.

Quelle doit être leur procédure en cas de mise en cause de l'un des salariés sur le lieu de travail ?

Réponse : Voir la réponse ci-dessus.

Sur la boutique Opéra, qui assume la responsabilité légale de la sécurité du 2ème étage ?

Réponse : En cas d'animation, la prévention (plan de prévention) est assurée par la Direction de la communication Orange France. En ce qui concerne la sécurité (ex : exercice incendie), cela relève de l'AD.

La boutique de Champs-Élysées n'a plus de directeur depuis Octobre. Quand la direction comblera-t-elle ce poste ?

Réponse : Le processus de recrutement est en cours.

Commentaire : Pour combien de temps ?



Le centre commercial des Quatre-Temps change d'horaire, les boutiques devront désormais fermer à 20h30. Les salariés s'inquiètent de l'impact de ce changement sur leur planning et l'organisation de la boutique. La direction peut-elle donner une date de changement de planning et de réorganisation officielle ?

Réponse : Ce sujet relève de la compétence du CHSCT de l'AD et si nous devons modifier les horaires de la boutique de La Défense un dossier sera présenté en CHSCT.

Commentaire : Les salariés de la Défense n'ont toujours pas de réponses à leurs questions...



Les toilettes de la boutique Nation ont été inutilisables pendant 3 semaines, obligeant les salariés à quémander l'usage des toilettes du commerce voisin. Ces conditions de travail sont indignes de notre entreprise. Quelles mesures compte prendre la direction pour que cette situation ne se reproduise pas ?

Réponse : Le syndic et le bailleur ont traité en forte priorisation ce dossier particulièrement complexe. Il s'agit d'un immeuble très vétuste. Le réseau était devenu hors service suite à un déboîtement des tuyaux et inaccessible dans le sol des parties communes. Les prestations ont été faites pour apporter la suppression durable des défauts d'écoulement. La canalisation enterrée et a été remplacée à neuf pour restituer un usage normal pour les salariés travaillant au sein de la boutique.

Malgré de nombreuses alertes (CHSCT, DP) les bureaux du 2ème étage de Maillot présentent de nombreux fils électriques, rallonges et multiprises, dans le plus complet mépris de la sécurité des salariés. La direction compte elle attendre un accident du travail pour se mettre en conformité ?

Réponse : Nous attendons la réalisation des déménagements et mouvements des salariés de l'AD au 2ème étage vers la nouvelle salle que nous avons pu obtenir et faire aménager, pour, à la suite, effectuer des devis pour une remise en ordre des fils électriques sur les positions de travail des bureaux concernés/libérés.

Commentaire : On attend les déménagements, les devis, les validations ... pour 2025, ça devrait être bon.

Sur le site Maillot, des rumeurs de travaux et de réaménagement des bureaux et équipes se propagent au deuxième étage, des plans circulent sans qu'aucune communication n'ait été faite en CHSCT. Quelle communication pouvez-vous donner aujourd'hui aux représentants du personnel ?

Réponse : Il n'y a pas à date de travaux prévus au second étage. Une réflexion est en cours notamment suite à l'octroi d'une nouvelle pièce dont les travaux sont finis. 16 personnes sont concernées. Nous précisons aussi que toutes les personnes concernées ont été mises au courant et qu'elles ont été sollicitées pour valider les plans des bureaux.

Commentaire : Des bureaux sans fils apparents, chiche ?



Dans le cadre des récentes fermetures de boutiques, certains salariés n'ont toujours pas reçu leur nouveau planning. Au vu hélas des nombreuses fermetures à venir, les élus CFDT sont très inquiets quant à la qualité de l'accompagnement des salariés. Elles sont loin les promesses d'un accompagnement exemplaire. Nous demandons que le salarié dont la boutique ferme soit réellement accompagné pour faire le point sur son nouveau planning, son changement de part variable et une éventuelle augmentation du temps de transport, cela avant la fermeture de sa boutique. La procédure actuelle étant clairement défailante, quelles nouvelles actions comptez-vous mettre en place pour accompagner les salariés ?

Réponse : L'accord relatif à l'accompagnement des salariés concernés par une fermeture de boutique peuvent conserver leur régime pendant 3 mois (hors situation individuelle particulière). Nous n'avons pas constaté de défailance et toutes les informations relatives à l'accord sont données avant et à l'arrivée du salarié sur sa nouvelle boutique.

Commentaire : Avec un tel PSD, accompagner les RH qui accompagnent les salariés serait plus sage...



Alors que les salariés de l'AD ont été sollicités de toutes parts pour aller voter lors des élections professionnelles, nous assistons à un black out de la direction sur les résultats de ces élections. Aucune communication de l'AD sur le mail du jour, aucun push mail RH. Et même le site intranet de l'ADIDFC, rubrique RH les représentants du personnel de l'AD n'a pas été mis à jour depuis le 5 Août 2016. Quelle est la raison de cette non information des salariés ?

Réponse : L'affichage est mis à jour sur le site intranet.

Commentaire : Mis à jour 48 heures avant la réunion, merci les questions DP !!!

Quand allez-vous mettre à jour l'affichage des élus DP sur le site intranet de l'AD et en boutique ?

Réponse : L'affichage est mis à jour sur le site intranet.

Commentaire : Première mise à jour depuis 1 an et demi, un employeur digital et humain...

Comme l'année dernière, l'ADIDFC a été incapable d'organiser une fête de fin d'année à ses salariés contrairement aux autres entités de notre DO. Pouvez-vous nous expliquer cette non volonté de partager un moment convivial de fin d'année ?

Réponse : Eu égard à la faible participation lors des précédentes soirées de l'AD, la direction de l'AD a décidé de privilégier d'autres modes de moments de convivialité qui peuvent s'organiser au niveau de chaque boutique.

Commentaire : En clair, débrouillez-vous dans vos boutiques, on a autre chose à faire au siège !

Quand comptez-vous rattraper cet impair auprès de vos salariés ?

Réponse : Voir la réponse apportée ci-dessus.

Vos élus DP CFDT

Kathleen Berlin tel 06 72 41 32 83
mail : kathleen.berlin@orange.com

Eric Lamarre tel : 06 76 98 50 88
mail : eric.lamarre@orange.com

Chloé Mercier tel 07 86 33 41 74
mail : chloe.mercier@orange.com

Myriam Benard tel : 06 42 23 72 99
mail : myriam.benard@orange.com